

Les + aux professionnels de santé

de la MSA Auvergne



PATHOLOGIES PULMONAIRES PROFESSIONNELLES AGRICOLES : PARCOURS DANS LE RÉSEAU REPRAN

Le REseau des Pathologies Respiratoires Agricole National (REPRAN) a pour finalité de faciliter la prise en charge des **PATHologies Pulmonaires Professionnelles Agricoles (PAPPA) non cancéreuses** comme :

- Les Pneumopathies d'Hypersensibilité (PHS) type Poumon De Fermier et Poumon d'éleveurs d'oiseaux
- L'Asthme et les Allergies professionnelles
- la BPCO, certaines infections pulmonaires

UN RÉSEAU POUR

- **Améliorer** la prise en charge des PAPPA pour les assurés agricoles et favoriser le maintien dans l'emploi
- **Informers les professionnels agricoles** afin qu'ils soient en capacité d'identifier les symptômes
- **Sensibiliser les professionnels de santé** de premier recours et hospitaliers
- **Apporter une expertise complémentaire aux professionnels** de la MSA

AVEC DES ACTEURS

- ▶ **Au niveau national** : un médecin du travail, deux coordonnateurs et des experts universitaires mobilisés en fonction des besoins
- ▶ **Au niveau local** : une équipe pluridisciplinaire du service de Santé Sécurité au Travail de la MSA Auvergne : médecins du travail, infirmières de santé au travail et conseillers en prévention des risques professionnels.

LES BÉNÉFICIAIRES

Tout travailleur agricole - salarié, non salarié, employeur - qui rencontre des problèmes respiratoires non cancéreux quel que soit le métier exercé : éleveur, céréalier, viticulteur, apiculteur, fromager...

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

1 - Vous suspectez une PAPPA chez l'un de vos patients,

- vous pouvez vous appuyer sur **l'arbre décisionnel PAPPA**
- vous avez besoin d'un avis pneumologue, le réseau REPRAN National peut vous aider dans votre prise en charge **avec l'accord de votre patient.**

Vous avez besoin d'aide ou d'information : le réseau est à votre service

Rendez-vous sur asept.org/reseau-repran.html

Contact : repran@franche-comte.msa.fr - 07 86 71 70 18

2 - Après investigations auprès de votre patient, le réseau national REPRAN vous transmet un avis d'expert.

- Si nécessaire, vous pouvez remplir la **demande en maladie professionnelle.**

3 - En fonction des conclusions de l'expertise, l'équipe MSA Auvergne est mobilisée par le réseau national : étude du poste de travail, actions de prévention...